

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 15 février.

Traités.

Le plénipotentiaire français, M. de Clercq, chargé de négocier un nouveau traité de commerce avec le Zollverein, est de retour à Berlin où il va reprendre ses négociations. On espérait, en Allemagne, que le résultat si avantageux pour les deux peuples que poursuit la France pourrait être atteint.

On se souvient peut-être qu'une ordonnance du 15 avril 1840 promulguait la convention préliminaire de commerce et de navigation entre la France et l'Uruguay, le 3 avril 1836. Cette convention, prorogée d'abord par un décret impérial en date du 21 décembre 1855, et appliquée ensuite, d'un commun accord, jusqu'au 27 juin 1860, vient d'être remise en vigueur, pour une période de deux années à partir de cette dernière date.

Il y a eu samedi à Paris, au ministère des affaires étrangères, une réunion des négociateurs du traité de commerce franco-belge. Le représentant de la Belgique est M. de Litz, gouverneur du Brabant et préfet de Bruxelles. Ce personnage assistait le soir au bal des Tuileries, et s'est entretenu assez longtemps avec l'Empereur.

Dénombrement de l'industrie manufacturière.

Plusieurs questions ayant été posées à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'occasion du dénombrement industriel, nous croyons devoir faire connaître les solutions dont elles ont été l'objet.

1° Y a-t-il lieu de faire figurer au dénombrement les tisseurs possédant un ou plusieurs métiers, lorsqu'ils travaillent pour le compte d'un patron ?

Réponse affirmative.

2° Les moulins à céréales et à huile doivent-ils être recensés ?

Réponse affirmative.

3° Y a-t-il lieu de dénombrer les industries

exercées dans les maisons centrales de détention ?

Réponse : Si ces industries sont exercées pour le compte d'un manufacturier ayant au dehors le siège de son établissement, elles ne sont alors que des annexes de cet établissement, et il y a lieu de penser que ce manufacturier les comptera à son bulletin.

Sont-elles, au contraire, exercées pour le compte d'entrepreneurs ou de commissionnaires, il y a lieu de les recenser, en ce qui concerne les quantités et les valeurs, mais non au point de vue du nombre et du salaire des ouvriers.

Même solution dans le cas où ces industries auraient été établies directement par l'administration et pour son compte, par exemple, pour la fabrication d'objets nécessaires aux prisonniers.

4° Les carrières doivent-elles être recensées ?

Réponse : Oui, quand cette exploitation est régulière et permanente, et non pas purement accidentelle.

5° Les établissements typographiques et lithographiques doivent-ils être recensés ?

Réponse affirmative.

Crise monétaire.

D'après des renseignements parvenus au Moniteur industriel, et qui mériteraient, selon ce journal, la plus grande confiance, la crise monétaire serait définitivement arrêtée.

Le prochain bilan de la Banque présenterait une augmentation considérable de l'encaisse, et une réduction de plus de cent millions dans le portefeuille.

L'élévation du taux de l'escompte avait précisément pour objet d'empêcher la sortie du numéraire ; l'objet est rempli, ajoute notre confrère, et nous pouvons prévoir, et nous oserions presque annoncer que le taux de l'escompte de la Banque ne tardera pas à subir des réductions.

Parmi les projets d'utilité publique préparés par le gouvernement et qui seront soumis à l'examen des assemblées législatives dans la

présente session, figure la loi sur les caisses de retraite pour la vieillesse.

Tout Français aura le droit de verser à cette caisse comme à la caisse d'épargne, l'intérêt sera de 4 1/2 % et la rente ne pourra jamais dépasser 1,200 fr.

L'entrée en jouissance de cette rente commencerait, au gré du déposant, de cinquante à soixante ans.

Malgré la publicité donnée aux dispositions de la circulaire ministérielle, en date du 19 janvier dernier, qui règle la réunion dans les dépôts d'instruction, des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe 1859, on nous dit que quelques familles de nos campagnes sont, depuis que leurs enfants ont reçu l'ordre de se rendre à leur destination pour le 1^{er} février, plongées dans la désolation, croyant par erreur qu'ils sont appelés sous les drapeaux d'une manière définitive, comme il a été fait déjà pour la première partie du même contingent.

Il convient donc de rappeler à ces familles que, par suite du décret précité, il y a aujourd'hui pour les jeunes gens que le sort appelle chaque année au service, deux situations entre lesquelles une distinction notable est à établir.

Le contingent annuel de chaque classe se divise désormais en deux portions, comprenant : la première portion, les jeunes soldats immédiatement nécessaires au recrutement de l'armée active; la deuxième portion, les jeunes soldats qui seront renvoyés provisoirement dans leurs foyers en vertu de congés.

Ces derniers sont rassemblés, la première année, dans un des dépôts d'instruction établis dans leur département pour y être exercés pendant trois mois. La deuxième année, leur séjour à la garnison est de deux mois; la troisième, il n'est plus que d'un seul. Après ce laps de temps, ils demeurent simplement assujettis aux appels semestriels ordinaires.

D'ailleurs, il importe de faire remarquer que, par une sollicitude particulière qu'on n'a peut-être pas assez comprise, ces jeunes soldats de la réserve, dont il s'agit, ont été dirigés sur les

dépôts d'instruction les plus voisins de leur domicile. S'ils étaient appelés sous les drapeaux, ce serait seulement en cas d'appel de la réserve.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Résumé de la séance du 9 février 1861.

Membres présents : MM. Ernoult-Bayart, maire, Julien Lagache, C^{on} Descat, Renaux-Lemerre, adjoints ; Tiers-Bonte, Guill. Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hanuart, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Ed. Delattre, François Duthoit, César Piat, Auguste Duriez, Roussel-Dazin, Henri Delattre, Jules Deierue-Dazin, Ach. Wibaux, Dubar-Delespaul, François Frasez, Henri Ternynck, Ed. Debuchy, Auguste Mimerel fils, Achille Dewarlez.

Absents : MM. Louis Flipo, Denis Salembier, Pierre Parent, J.-B. Ferret, Henri Desobrie, Charles Bourbier.

1. Projet d'établissement, rue de Blanche-Maille, d'une école de filles, d'une salle d'asile et d'un local pour le bureau de bienfaisance. — Renvoyé à une commission composée de MM. Dewarlez, Mimerel, Frasez, Tiers-Bonte et Dellebecq-Desfontaines.

2. Approbation de plusieurs crédits supplémentaires relatifs à l'exercice 1860.

3. Crédit supplémentaire pour solde de travaux de pavage exécutés dans différentes rues.

4. Vote d'un crédit pour achat de nouveaux appareils afin de faciliter les opérations du bureau de conditionnement.

5. Autorisation donnée au Maire de traiter de l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices, soit par une nouvelle adjudication, soit à main ferme, de la manière la plus convenable pour assurer la propreté de la ville.

6. Vote d'un crédit de 2,000 fr. pour solder quatre mois de l'indemnité due à la Compagnie

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 FÉVRIER 1861.

UN AMI DÉVOUÉ

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.)

Une erreur est sitôt commise, et un coup de poignard sitôt donné ! Le soupçon ne raisonne pas, et la jalousie déraisonne. Prosper se mit donc à songer au moyen de sauver son ami.

Edmond s'étant levé pour aller chercher des cigares, Prosper resta seul avec Mme Alézia.

— Madame, lui dit-il, malgré toute mon amitié pour Edmond, je dois vous arrêter sur la pente de l'abîme où le malheureux vous entraîne.

— Que voulez-vous dire ? interrompit la jeune femme étonnée.

— Qu'un mariage entre vous et lui est tout à fait impossible.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est marié.

— Marié !

— Oui, marié, à Paris.

Pendant quelques instants, Mme Alézia parut en proie à une agitation violente.

— C'est bien, dit-elle ensuite avec le plus grand calme.

— Chut ! fit Prosper en apercevant Edmond.

Celui-ci vint reprendre la place qu'il occupait.

La jeune veuve renoua très gracieusement la conversation.

— Tout à l'heure, dit-elle, nous parlions de l'inconstance ; il faut avouer, messieurs, qu'elle entraîne parfois certains hommes un peu loin. C'est ce que prouve une aventure que je viens de me rappeler, et qui pourrait donner lieu à des rapprochements assez bizarres. Un jeune Français, tout à fait de votre âge, monsieur Edmond, rencontra, il n'y a pas longtemps, et précisément à Bagnères où nous sommes, une jeune dame veuve, Espagnole comme moi.

— Ces rencontres doivent être assez fréquentes ici, dit Edmond de la meilleure foi du monde.

— N'est-ce pas ? reprit Mme Alézia sans quitter des yeux son prétendu. Or, le jeune homme rendit des soins auxquels on eut l'imprudence de ne pas se montrer tout à fait insensible. Il était à la veille d'obtenir la main de madame... je ne sais plus le nom... lorsque celle-ci apprit... Devinez, monsieur Edmond.

— Qu'elle accordait sa main à un forçat libéré ? répondit-il gaiement. Cela s'est vu dans une foule de romans et de mélodrames.

— A un forçat ? c'est possible : la qualification dépend du plus ou moins de félicité dont il jouissait dans son intérieur ; mais, en tout cas, pas libéré du tout.

— Diable ! le drame se complique !

— Rien de plus simple cependant. Notre héroïne apprit...

— J'en frémissais d'avance !

— Que son prétendu... était déjà marié.

— Marié !

— On ne peut plus marié.

— Ouf !

Mme Alézia avait compté vainement sur l'ef-

fet de ce mot, car il jeta Edmond dans un accès de folle gaieté.

— Marié ! répéta-t-il en riant. Oh ! ma foi ! c'est trop fort ! Quel fourbe ! Lovelace n'eût pas fait mieux. Voilà comme un seul coupable peut perdre de réputation tout un peuple. Heureusement, madame, il va m'être permis, grâce à vous, de réhabiliter ma nation aux yeux de la plus belle moitié de la vôtre.

Devant cette placidité qui lui semblait être le plus effronté cynisme, la jeune veuve était restée stupéfaite. Elle prétextait le besoin de repos, et se retira sans rien témoigner.

Le lendemain matin, Edmond rêvait délicieusement à la jolie Espagnole, quand on lui remit un billet, qu'il fut obligé de relire deux ou trois fois avant d'arriver à en saisir le sens.

« Votre calme, votre insouciance en m'entendant raconter hier votre propre histoire, m'a prouvé que vous êtes encore plus perfide que je ne pensais. Je pourrai me vanter d'avoir échappé au scélérat le plus profond, le plus endurci de toute la terre. En vous maudissant, je remercie votre ami, qui vous a démasqué pour me faire voir ce que vous êtes. »

Edmond courut chez la jeune veuve ; elle était partie, et il lui fut impossible de découvrir quelle direction elle avait prise.

Comprenant ce qui s'était passé, il évita de rien rappeler qui eût rapport à cette aventure, et se conduisit avec Prosper absolument comme auparavant.

Plusieurs jours s'écoulèrent, pendant lesquels les deux amis n'eurent chacun qu'une pensée : Prosper de surveiller Edmond, et celui-ci de guetter l'occasion de s'échapper.

Enfin, Edmond disparut subitement ; Prosper

se livra aux recherches les plus actives, mais sans pouvoir retrouver les traces du fugitif.

Quelques jours après, le journal de la localité publiait la nouvelle suivante :

« Les environs de notre ville viennent d'être le théâtre d'un accident épouvantable. »

« Un jeune Parisien, M. Edmond Faverol, s'étant égaré dans la montagne, a été dévoré par un ours brun. On ne peut connaître les horribles détails de cette catastrophe, personne n'en ayant été témoin. On ne peut se livrer qu'à de bien tristes conjectures. Tout ce qu'on sait, c'est que rien n'est resté sur place du corps de la victime. On n'y a retrouvé que des lambeaux de ses vêtements. »

Pendant que cet affreux récit faisait frémir bon nombre de candides lecteurs, Edmond, ayant changé de nom et s'étant grisé de façon à se rendre méconnaissable, roulait à grande vitesse vers Paris.

Durant le trajet, il ne put s'empêcher de railler et de plaindre tout à la fois ce pauvre Prosper, occupé sans doute en ce moment à rechercher quelques débris de son ami pour leur rendre les derniers devoirs.

En arrivant au débarcadère de Paris, il se trouva face à face avec un personnage vêtu de noir des pieds à la tête, et le visage aussi blême que s'il eût été enfariné. A peine eurent-ils jeté les yeux l'un sur l'autre :

— Prosper ! — Edmond ! s'écrièrent-ils en même temps.

— Tu n'es pas mort ! ajouta Prosper. Et moi qui portais ton deuil !

Edmond s'appretait à fuir son ennemi intime, lorsque celui-ci l'arrêta et lui dit d'un ton désolé.

— Je reconnais, mon ami, que, jusqu'à ce